

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-AE106

présenté par

M. Bovet, M. Guiniot, M. Buisson, M. Bigot, M. Chenu, M. de Fleurian, M. Dragon,
Mme Hamelet, Mme Lelouis, Mme Robert-Dehault, Mme Alexandra Masson, M. Pfeffer et
M. Rambaud

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Aide publique au développement »

<p>Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.</p>
